

ALICE BEIGNEUX

Département de L'Indre

Document généré le vendredi 04 septembre 2026 à 14:53

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	04/09/26	04/09/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale	En attente de transmission				

Service : CP**Classification CPV :**Principale : **39800000** - Produits de nettoyage et produits à polir**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016



L'avis implique un Accord-Cadre

Objet du marché	Fourniture et livraison de produits de nettoyage carrosseries des véhicules et engins du Département et du SDIS de l'Indre
Référence acheteur	2026-PAA0024
Nature de la procédure	Fournitures -
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	39800000 - Produits de nettoyage et produits à polir
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 40 % : La valeur technique 60 % : Le critère prix

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **120000 €**

Date d'attribution : 03/09/26

Nombre d'offres reçues : 4

Marché n° : 2026PAA0024 - **SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION 2 RUE** Montant HT : **120 000,00 €**
ANTOINE ETEX 94000 CRETEIL
Le titulaire est une PME : OUI

Renseignements complémentaires

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

SIRET : 17870005000010

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 04/09/26 à la publication

Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.

Marches-Publics.info V9.7